

Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 10 avril à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de PARC D'ANXTOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, le Maire.

Etaient présents :

MM. CAVELIER, CRISTIN, DUVAL, HERRIER, LEJEUNE, LEMARCHAND, POISSANT

Mme BOULLEN

Absents excusés : Mme. ALEXANDRE qui a donné procuration à M. HERRIER
Mme LEFEBVRE qui a donné procuration à M. CAVELIER
Mme SINSEAU
M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. HERRIER

Date de convocation : 5 avril 2024

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu
Compte de gestion 2023
Compte administratif 2023
Taux d'imposition 2024
Affectation des résultats 2023
Budget primitif 2024
Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le projet de compte-rendu du 21 mars 2024 a été diffusé aux élus pour avis le 5 avril 2024 avec la convocation à ce conseil municipal.

Avis du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents et représentés.

Compte de gestion 2023

(Délibération 10042024/01)

M. le Maire présente aux élus que le Compte de Gestion 2023. Il indique que ce compte de gestion présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis en tout point identique et conforme au Compte Administratif 2023 qui sera examiné ci-après. Ce compte de gestion est ainsi validé par la perceptrice de la Trésorerie de LILLEBONNE.

M. le Maire demande à présent aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte de gestion 2023.

Avis du conseil municipal :

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions légales, le doyen de l'assemblée, M. HERRIER, procède au vote du Compte de Gestion 2023. M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 7
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Le Compte de Gestion 2023 est approuvé.

Compte administratif 2023

(Délibération 10042024/02)

L'ensemble du conseil municipal présent reçoit en séance une copie du Compte Administratif 2023. M. le Maire rappelle que la Commission Budget s'est réunie le 20 mars 2024 afin d'examiner ce bilan comptable. Le Compte Administratif 2023 fait apparaître les éléments suivants :

Investissement sans les articles 001 et 002 (sans report de l'année antérieure)

Dépenses

Prévu : 191 385,54
Réalisé : 93 731,07

Recettes

Prévu : 107 240,00
Réalisé : 58 897,22
Déficit : 34 833,85

Fonctionnement sans les articles 001 et 002 (sans report de l'année antérieure)

Dépenses

Prévu : 297 572,36
Réalisé : 257 504,24

Recettes

Prévu : 258 907,00
Réalisé : 277 421,25
Excédent : 19 917,01

Résultat de clôture de l'exercice intégrant les résultats antérieurs

incluant les article 001 et 002 (avec les reports de l'année antérieure)

Investissement :	Excédent	46 953,15
Fonctionnement :	Excédent	55 688,80
Résultat global :	Excédent	102 641,95

En dépit des résultats excédentaires sur l'exercice 2023, M. le Maire fait part de son inquiétude sur l'avenir en raison de l'érosion continue des recettes de la commune issues de l'Etat. C'est en particulier le cas de la Dotation Globale de Fonctionnement qui a chuté de plus de 50 % en une dizaine d'année.

Il attire l'attention des élus sur les postes budgétaires de fonctionnement faisant apparaître les écarts les plus importants par rapport aux prévisions initiales.

Fonctionnement - Dépenses

- Compte 60612 : Energie – Electricité
Dépassement lié principalement à l'augmentation des coûts de l'énergie.
Pour information, une investigation a été lancée afin de dresser un bilan plus précis sur les consommations électriques des bâtiments et équipements relevant de la commune (mairie, école, salle polyvalente, vestiaire, éclairages publics, église) et d'identifier des pistes d'économie.
- Compte 611 – Contrats de prestation de service
Dépassement lié en particulier à la mise en place d'un contrat de sécurisation du système informatique de la mairie (sauvegarde renforcée des données) et au surcoût du logiciel de gestion Cosolus associé au passage à la nouvelle norme de gestion comptable M57.
- Compte 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
Dépassement lié à la nécessité de faire intervenir un expert mandaté par la préfecture pour régler le problème de la maison en péril située rue de la Forge.

Fonctionnement – Recettes

- Compte 73111 – Impôts directs locaux
Légère croissance (+ 7%) par rapport au budget prévisionnel.
- Compte 73132 – Taxe sur les pylônes électriques
Légère croissance des recettes (+ 6%) associées aux deux pylônes ENEDIS implantés sur la commune.
- Compte 752 – Revenu des immeubles
Maintien et bon niveau des revenus de location de notre salle polyvalente.
L'augmentation des tarifs de location adoptés début 2024 devrait potentiellement améliorer ce poste de recettes.

Concernant les dépenses d'investissement, M. le Maire rappelle les principales opérations réalisées sur l'exercice 2023 :

- Le city stade pour un montant de 71 055,96 €, avec des subventions de 47 342,66 €
- La défense incendie avec le remplacement d'un poteau défectueux sur le parking de la salle polyvalente pour un montant de 3 198,00 €
- L'agrandissement du columbarium du cimetière pour un montant de 5 880,00 €
- Le remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente pour un montant de 2 782,08 €
- Les dépenses liées à l'amélioration de l'éclairage public pour un montant de 6 335,56 €

M. le Maire demande aux élus s'il y a des remarques ou questions complémentaires sur ce bilan financier. Il demande à présent aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte administratif 2023. Conformément aux dispositions légales, M. le Maire quitte la séance et laisse à place au doyen de l'assemblée, M. HERRIER, pour procéder au vote.

Avis du conseil municipal :

Conformément aux dispositions légales, le doyen de l'assemblée, M. HERRIER, procède au vote du Compte Administratif 2023. M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 7
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Le Compte Administratif 2023 est approuvé.

Affectation des résultats 2023

(Délibération 10042024/03)

M. le Maire rappelle les résultats financiers issus du compte administratif 2023.

Ces derniers font apparaître les excédents suivants :

Investissement : 46 953,15
Fonctionnement : 55 688,80

Compte tenu des projections 2024, M. le Maire propose aux élus de conserver la totalité de l'excédent issu du fonctionnement, soit 55 688,80 €, et de le reporter ainsi sur le compte 002.

Avis du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés l'affectation des résultats de fonctionnement (55 688,80 €) en report sur le compte 002.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 10 (dont deux procurations)
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Taux d'imposition 2024

(Délibération 10042024/04)

M. le Maire indique aux élus que les valeurs locatives devraient augmenter de 3,9 % en 2024 ce qui représente déjà une augmentation non négligeable. Il propose donc aux élus de reconduite cette année 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune.

Avis du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la reconduction pour l'année 2024 des taux d'imposition des taxes directes locales de la commune comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.06 %

- Taxe foncière (bâti) : 42.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33.40 %

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 10 (dont deux procurations)
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Budget primitif 2024

(Délibération 10042024/05)

Le projet de Budget Primitif 2024 a été adressé par messagerie aux élus pour information le 9 avril 2024. M. le Maire distribue en séance les documents correspondants préalablement au vote.

En matière de dépenses de fonctionnement, il y a un seul poste qui est très significativement affecté sur 2024. Il s'agit du compte 65568 (autres contributions) qui correspond notamment à la contribution de la commune au SIVOS du Colombier. En effet, les dépenses du SIVOS ont connues un quasi doublement du poste énergie électrique, ceci en lien principal avec l'évolution des coûts d'électricité sur 2023. Par ailleurs, ces dernières années le nombre d'élèves accueillis à la cantine a aussi notablement augmenté sans que les contributions des communes ne soient réellement sollicitées. Il apparaît donc maintenant indispensable de corriger cette situation ce qui conduit pour notre commune à une augmentation de 19 000 € de contribution SIVOS par rapport au budget 2023.

Sur le plan des investissements, la priorité est donnée aux postes suivants :

- Réalisation de la phase 1 du déploiement de la défense incendie pour un montant de 45 715 €, avec en recettes potentielles les subventions associées pour 30 470 €
- Les travaux d'amélioration d'éclairages publics avec le passage en LED de huit postes d'éclairage (réduction des consommations d'électricité) pour un montant de 12 000 €, avec en recettes potentielles la part prise en charge par le SDE76 soit 7 296 €
- La finalisation du city stade avec l'ajout d'un filet pare-ballon supplémentaire pour un montant de 5 400 €
- Le projet de vidéoprotection pour un montant de 36 800 €, avec en recettes potentielles les subventions associées de 24 130 €
- Le règlement des frais du cabinet de géomètres concernant l'étude de la sécurisation de la D80 pour un montant de 8 536,15 €

Dans la situation financière actuelle, la réalisation des travaux de sécurisation de la D80 ne pourra pas être envisagée à court terme, d'abord pour des raisons financières et également du fait que de gros travaux d'assainissement sont programmés sur la D80 fin 2024 – début 2025.

De même, fin 2024 ou au plus tard en 2025, les prochaines phases de déploiement de la défense incendie nécessiteront très probablement le recours à un emprunt pour être en mesure de les engager.

M. le Maire demande à présent aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2024 tel que présenté.

Avis du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal procède au vote du Budget Primitif 2024.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 8

Nb de voix contre : 0

Nb d'abstentions : 0

Le Budget Primitif 2024 est adopté.

Questions diverses

Repas des anciens

M. le Maire propose de maintenir le repas annuel des anciens (70 ans et plus) fixé traditionnellement au 1^{er} mai. Il va procéder dès que possible à l'invitation des personnes concernées. M. le Maire rappelle que les élus sont cordialement invités à participer à ce repas.

Mme BOULLEN se charge de l'organisation du repas avec la collaboration des élus disponibles pour apporter leur aide. Elle prendra notamment contact avec M. MARTIN qui a proposé de faire intervenir un accordéoniste pour animer l'évènement.

PLUi

M. le Maire et M. HERRIER indiquent aux élus qu'ils ont été conviés ces dernières semaines à deux réunions organisées par Caux Seine agglo présentant l'avancement des travaux de synthèse pour l'établissement du futur PLUi. Caux Seine agglo sollicite à présent les communes en leur demandant de renseigner un questionnaire sur l'ensemble des points relatifs au PLUi. Ce questionnaire devrait être rendu le 26 avril prochain au plus tard.

M. le Maire propose donc de réunir la Commission Urbanisme qui regroupe l'ensemble des élus pour présenter succinctement les dispositions proposées par Caux Seine agglo et discuter des points qui permettront de répondre audit questionnaire. La date retenue pour cette réunion est le **24 avril 2024 à 20h30** en mairie.

Prochaine réunion du conseil municipal

jeudi 23 mai 2024 / 20h30 / mairie

Délibérations

- 10042024/01 Approbation du compte de gestion 2023
10042024/02 Approbation du compte administratif 2023
10042024/03 Affectation des résultats 2023
10042024/04 Approbation des taux d'imposition 2024
10042024/05 Approbation du budget primitif 2024
-

ALEXANDRE Mathilde Excusée Procuration à M. HERRIER	BOULLEN Claire	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEFEBVRE Carine Excusée Procuration à M. CAVELIER	LEJEUNE Norman
LEMARCHAND Sylvain	MARTIN Etienne Excusé	POISSANT Pierre	SINSEAU Clémence Excusée